

Il était important à mon avis de faire ces remarques. Ce n'est pas là un événement ordinaire et je demande instamment à notre leader du gouvernement d'y penser deux fois avant de nous redemander de nous montrer arrangeants envers le gouvernement car en l'occurrence c'était bien de cela qu'il s'agissait et nous nous montrons accommodants déjà depuis plusieurs semaines. J'espère qu'il ne viendra pas de sitôt exercer des pressions sur nous et nous demander, en invoquant des excuses et en nous donnant toutes sortes de raisons, pourquoi nous ne ferions pas notre devoir ici.

**Le sénateur Forsey:** Honorables sénateurs, j'aimerais ajouter à ce que vient de dire le sénateur Grosart que cette façon de procéder, ou plutôt cette façon de ne pas procéder, si l'on peut dire, constitue un manque de courtoisie pour le représentant de la Couronne, en l'occurrence.

**Le sénateur Argue:** Honorables sénateurs, je tiens également à m'élever contre ce qui s'est passé. J'ajouterai que le quorum à la Chambre des communes est de 20 sur 265 députés au total, et qu'ils n'ont pas pu faire quorum cet après-midi. Le nôtre est de 15 sur un nombre de sénateurs beaucoup plus modeste, et alors qu'il n'est pas facile de faire quorum en cet endroit, notre assiduité est certainement bien supérieure à celle des membres de l'autre endroit.

Les députés qui parlent de réformer le Sénat feraient bien d'envisager de réformer leur propre Chambre, afin que ce genre d'incident—événement qui, comme l'a dit le sénateur Marshall, se produit pour la première fois dans l'histoire de notre pays—ne se renouvelle pas à l'avenir. C'est aussi, comme l'a dit si bien le sénateur Forsey, une insulte à la Couronne, en l'occurrence.

On m'a dit que lorsque l'on a signalé à l'attention de l'Orateur de la Chambre des communes que le quorum n'était pas atteint, il y avait alors 17 députés présents, et cela s'est passé pendant l'heure réservée aux initiatives parlementaires. Je ne connais pas les règles de l'autre endroit mais on m'a dit que lorsqu'un bill ou une motion inscrit au nom d'un député est présenté à la Chambre, et que la personne au nom de qui le bill ou la motion est inscrite veut la faire reporter, il ne peut le faire qu'avec le consentement unanime de la Chambre ou, et cela ne peut se produire qu'une seule fois, la motion est reportée à la demande du gouvernement. Selon mes renseignements, il y avait trois bills ou motions—je ne suis pas sûr—inscrits au nom des députés progressistes-conservateurs, et le gouvernement n'a pas demandé que ces mesures soient reportées—ce qui était peut-être une erreur de jugement de la part des ministériels. Quoi qu'il en soit les conservateurs de l'autre endroit l'ont trouvé saumâtre, et la plupart des députés conservateurs ont disparu; après quoi M. Paproski a alors signalé à l'Orateur qu'il n'y avait plus le quorum.

A mon avis, c'est là une description assez fidèle de ce qui s'est produit cet après-midi à l'autre endroit. J'ignore qui est responsable, mais il n'empêche que les députés se sont livrés à des manigances. C'est ce qu'ils font tous depuis quelque temps au lieu de s'occuper des travaux de la Chambre. J'estime que ceux qui se considèrent comme des autorités en la matière—et même ceux qui n'ont pas cette prétention—et qui veulent

examiner le fonctionnement de cette Chambre devraient examiner également celui de l'autre. J'estime également que si une personne impartiale examinait sans parti pris comment fonctionnent les deux Chambres, nous nous en tirerions avec beaucoup plus d'honneur.

• (1730)

**Le sénateur Smith (Colchester):** Honorables sénateurs, je ne veux pas présenter de commentaires, je veux simplement interroger le leader du gouvernement sur l'observation du sénateur Forsey et sa répétition par le sénateur Argue. Est-ce que Son Excellence le Gouverneur général, ou son suppléant, se trouvait dans l'immeuble pour donner la sanction royale à un moment donné dans le courant de l'après-midi?

**Le sénateur Perrault:** Je crois savoir que le suppléant de Son Excellence était soit en route, soit dans l'immeuble. Mais je n'en suis pas certain.

**Le sénateur Langlois:** C'était le juge Pratte.

**Le sénateur Flynn:** Que diriez-vous de mardi, si nous consentons à la deuxième lecture mardi?

**Le sénateur Perrault:** Tout ce que je puis dire, c'est qu'au mieux des connaissances de ceux que regarde l'adoption du bill—quoi que pense de cet avis l'honorable sénateur—le moment le mieux choisi pour la prochaine séance du Sénat, c'est lundi soir à 8 heures.

**Le sénateur Flynn:** Ce qui m'inquiète, c'est que lorsque vous dites «ceux», cela laisse entendre qu'il s'agit de personnes extérieures au Sénat, et après ce qui s'est passé cet après-midi je ne tiens pas à voir qui que ce soit de l'autre endroit intervenir dans nos travaux. Il me semble que lundi soir on ne nous demandera pas d'autoriser l'étude d'un autre bill qui pourrait, je dis pourrait, nous arriver, et je suis disposé à passer à la deuxième lecture mardi. Nous risquerions d'être ici pour rien lundi soir.

**Le sénateur Perrault:** Honorables sénateurs, je donne l'assurance qu'il y aura un bill présenté pour discussion au Sénat lundi soir. Il y a d'autres mesures qui doivent arriver au Sénat la semaine prochaine, et la décision de convoquer le Sénat pour lundi soir 8 heures, le 26 mars, a été prise uniquement au Sénat.

**Le sénateur Flynn:** Alors, le leader du gouvernement n'a pas de raison de se montrer si entêté. D'accord, nous allons prendre cette décision, mais j'essaie de trouver des raisons valables. Je sais que s'il y a quelqu'un d'autre en cause, il devient difficile de traiter avec le leader du gouvernement. Il dit: «On m'a dit de faire cela, alors n'insistez pas.» S'il voulait nous dire qu'il est seul en cause, alors je pourrais discuter avec lui. Je lui dis donc que même si des bills étaient présentés au Sénat lundi soir, nous ne serions pas tenus de donner ce consentement à la dernière lecture et nous pourrions même refuser le consentement, alors que nous sommes disposés à le donner pour mardi.

**Le sénateur Perrault:** Honorables sénateurs, je ne pense pas qu'il y ait vraiment intérêt à imputer des motifs dans un sens ou dans l'autre.